

KN 4./08.07.77

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail -- Démocratie -- Paix

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DE LA COOPERATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET DE LA PLANIFICATION

DIVISION DU PERSONNEL

// -) DDTIF N° 77/376 /ETR-SG/DAAP/DP

du 27/7/1977 au Décret n° 76-289/ETR-SG/DAAP/DP du 7 Août 1976 portant nomination de Monsieur EYENI Richard, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Congo auprès de la République Démocratique Allemande à BERLIN.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'Acte Fondamental du 5 avril 1977 ;

Vu le Décret n° 61-143/FP du 27 juin 1961 portant statut commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République ;

Vu le Décret n° 75-214 du 2 mai 1975 fixant le régime de rémunérations applicables aux Agents Diplomatiques, Consulaires et Assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;

Vu le Décret n° 76-289/ETR-SG/DAAP/DP du 7 août 1976 portant nomination de Monsieur EYENI Richard, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Congo auprès de la République Démocratique Allemande à BERLIN ;

Vu le Décret n° 77/13/ETR-SG/DAAP du 6 janvier 1977 fixant la durée des affectations des agents congolais dans les postes diplomatiques ou consulaires

Vu le Décret n° 77-28/ETR-SG/DAAP du 11 janvier 1977 réorganisant les structures des Ambassades de la République Populaire du Congo ;

Vu l'Acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti, et fixant ses attributions ;

Vu l'Acte n° 001/PCT/CHP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti Congolais du Travail ;

Vu le Décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

DECRETE

AU LIEU DE :

Article 1er (ancien) : Monsieur EYENI Richard, Instituteur-Adjoint de 4° échelon, Directeur Général de la Radio Télévision Congolaise à BRAZZAVILLE est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Congo en République Démocratique Allemande à BERLIN.

HK

.../...

L I R E :

Article 1er (nouveau) : Monsieur EYEMI Richard, Instituteur-Adjoint de 4° échelon précédemment Directeur Général de la Radio Télévision Congolaise à Brazzaville, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Congo en République Démocratique Allemande à BERLIN avec juridiction sur les pays suivants : POLOGNE et TCHECOSLOVAQUIE.

Article 2 : Le présent additif sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.

Brazzaville, le 27 juillet 1977

Par le Président du Comité Militaire du Parti,  
Président de la République, Chef de l'Etat,  
Président du Conseil des Ministres.

Colonel YHOMBY-OPANGO Joachim.-

Le Deuxième Vice Président du Comité Militaire  
du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement  
Ministre du Plan

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la  
Coopération

Le Ministre des Finances

Th. OBENGA.-

H. LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la  
Justice, Garde des Sceaux.

A. MOUSSOU-POUATI.-

AMPLIATIONS :

PRESIDENCE REPUBLIQUE .....	2	D.F. ....	2
CMP.....	2	MINIFINANCES.....	2
2° VP CMP.....	2	SGCM/BC.....	2
RELATIONS EXTERIEURES.....	1	INTERESSE.....	1
AFF. ETR. COOP. ....	3	DOSSLER.....	3
AMBACOBRAZZA BERLIN .....	2		